Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 22 Février 1905. — No. 15

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant la rédaction ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



LA GUERRE

Rien de bien nouveau. Les armées nous tiennent dans une ignorance assez complète de leurs manœuvres. Alors les correspondants des journaux sont obligés de fabriquer des batailles, des escarmouches, des victoires et des défaites afin de contenter une clientèle désireuse de nouvelles. Il paraît, cependant, de loin, que les armées russe et japonaise de Mandchourie ne sont pas inactives; à tout moment, il y a des tentatives de mouvements enveloppants, tant chez les Japonais que chez les Russes. La vigilance des chefs est extrême; aussi les guets-apens et les embuscades sont rares.

***

Voici quelques statistiques du côté russe:

Les statistiques officielles pour la première année de la guerre celles de Port Arthur non comprises, montrent que les hôpitaux ont reçu 130,439 officiers et hommes en route vers le nord. Sur ce nombre il y avait 1,710 efficiers blessés et 1,308 malades 53,890 hommes blessés et 72,590 malades. 4,007 sont morts ensuites dans les hôpitaux; 6,474 blessés et 11,248 malades ont été reconnus invalides; 9,429 sont rentrés en Russie et 21,554 sont sont encore dans les hôpitaux. Par contre 77,000 ont probablement repris leurs places dans les rangs. Cette statistique ne mentionne pas le nombre des hommes tués sur le champ de bataille, ni probablement le nombre de ceux qui ont été légèrement blessés et soignés dans les ambulances.

***

On voit par ces chiffres quelle guerre ces deux peuples sont en train de se faire. L'armée des Japonais a été renforcée récemment par une grande partie des troupes commandées naguère par le général Nogi à Port Arthur.

***

La Russie est victime d'une situation sérieuse: la guerre à l'extérieur, l'anarchie à l'intérieur. Samedi matin nous est arrivée la stupéfiante nouvelle de l'assassinat du grand duc Serge, à Moscou. Le grand duc Serge était l'oncle de l'empereur et l'un de ses plus précieux aviseurs. Une bombe, lancée par un dynamitard, l'a réduit en atômes, pendant qu'il traversait en équipage, une place publique.

Cet attentat effroyable a jeté la consternation dans la famille impériale et toute l'administration. La partie saine de la population est épouvantée et sent plus que jamais le besoin de se rallier autour du trône, autour de ce trône impérial qui est à la veille de donner à la nation un gouvernement constitutionnel.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la troisième séance régulière du vingt-troisième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 13 février 1905.

Etaient présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil, et Messieurs les conseillers Gauvin, Pelletier, Marcoux, Mètcalfe et Berry.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Le conseiller Pelletier présente le deuxième rapport du Comité des travaux publics en ces termes:

"1o. Que la soumissien de M. Jean Couture pour égoût depuis la rue Plinguet jusqu'à la bâtisse de l'aqueduc à raison de $1.20 le pied linéaire soit acceptée.

"2o. Qu'un canal d'égoût souterrain soit construit sur la rue Desautels se continuant ensuite jusqu'à l'Avenue Cathédrale sur la rue Des Meurons, ensuite sur la rue Cathédrale jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste; ensuite sur la rue St. Jean-Baptiste jusqu'à l'Avenue Provencher. Que cet ouvrage soit faite comme amélioration locale, et que les avis requis par la loi soient donnés.

"3o. Que des soumissions soient demandées pour la construction d'un égoût sur la rue Masson les avis requis ayant été donnés et aucune pétition adverse n'ayant été présentée dans les délais requis par la loi.

"4o. Que permission soit accordée à l'ingénieur de faire construire les *manholes* à une hauteur plus élevée que le niveau actuel de la rue Marion près du chemin Ste. Marie vû que cette partie de la rue est trop basse et devra être élevée dans un avenir prochain.

"5o Que l'ingénieur soit prié de préparer une liste des nouveaux travaux, égoûts, trottoirs etc. qu'il serait utile de faire cette année, et de soumettre cette liste au Conseil aussitôt que possible.

"6o Que le rôle de paix No. 3 au montant $34.00 soit accepté et payé ainsi que le compte d'Allaire & Bleau, $0.65. Ce rapport est adopté.

Le conseiller Gauvin présente le deuxième rapport du comité des finances en ces termes:

Votre comité a l'honneur de recommander:

"1o. Que Messieurs L. & J. Fombeur ayant demandé à louer pour cinq ans une partie de la rue La Vérandrye qui se trouve entre le chemin de fer du C.N.R. à l'est et la rivière Rouge à l'ouest, il soit passé un bail avec eux leur louant le dit terrain pour cinq ans à raison de $2.00 par mois à compter du premier de janvier dernier (1905) pour la première année, et $3.00 par mois pour l'année 1906, $4.00 par mois pour l'année 1907, et ensuite $5.00 par mois, avec la réserve que la ville pourra en tout temps sur un avis de trois mois reprendre possession du dit terrain pour cause d'utilité publique.

2o. Que la lettre de M. P. A Dumouchel offrant ses services comme Secrétaire Trésorier soit filée. Ce rapport est adopté.

Le conseiller Marcoux présente le premier rapport du comité d'eau et éclairage en ces termes:

Votre comité a l'honneur de recommander:

1o. Que l'arrangement conclu le 17 décembre dernier entre l'ingénieur de la ville et M. Jean Couture pour vider le réservoir, soit ratifié.

2o. Que la réquisition de l'ingénieur pour une étampe pour marquer l'endroit des connections faites avec les maisons pour le service de l'eau soit accordée à condition que les lettres de l'étampe soient "St.B. W.W." au lieu de W.W.

3o. Que l'ingénieur ayant suggéré de faire quatre citernes en béton pour usage dans les cas d'incendie, et ayant donné un estimé approximatif du coût de chacune, savoir, $202.80, il soit ordonné que ces citernes soient faites aussitôt que le temps le permettra sous la direction de l'ingénieur et du surintendant des travaux à la journée.

Le conseiller Metcalfe présente le premier rapport du comité de Police et Feu en ces termes:

Votre comité recommande que les comptes suivants soient acceptées et payés: A. Landry, $4.25; L. A. Demers, $3.00; Allaire & Bleau; $8.30; The Collin Co. Ltd., $108.33; Allaire & Bleau $30.20.

Il recommande aussi que le premier rapport de la cour de police pour le mois de janvier dernier montrant une balance en mains de $17.90 soit accepté. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Marcoux, secondé par le cons. Berry que les comptes de M. Lamontagne, $52.25; Louis Laurendeau, $9.40 et le rôle de paie No. 5, $88 20 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Metcalfe, que les avocats de la ville soient chargés de comparaître dans l'affaire de Knudsen Vs La Ville pour résister à la motion. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Metcalfe, que vû la maladie du cons. Gédéon Couture, un congé de six semaines lui soit accordé. Agréé.

Et la séance est levée.



Le Manitoba.
Mercredi 22 Février 1905

DEUX NOUVELLES PROVINCES

Sir Wilfrid Laurier a présenté hier au Parlement canadien le bill qui va faire des Territoires du Nord-Ouest deux grandes provinces distinctes.

Nous apprécierons ce bill et ses conséquences la semaine prochaine.

LA QUESTION SCOLAIRE

Faute de temps, nous n'avons pu, la semaine dernière, relever toutes les incorrections que contenait la *Patrie* du 8 février, au sujet de la question scolaire.—Cette question des écoles est bien grave. Et l'on invoque bien souvent contre la minorité l'arrangement Laurier-Greenway! On attribue à ce règlement des significations et des résultats qui sont tout autres que les véritables. Nous acceptons comme un devoir de remettre les choses au point chaque fois qu'il y aura nécessité de rectifier.

Nous allons d'abord reproduire tout l'article de notre confrère

La *Patrie* du 8 février dit donc:

"Notre confrère du "Manitoba" cite les lignes suivantes tirées de la "Patrie".

"Au Manitoba, les catholiques ont maintenant leurs écoles en vertu de l'arrangement qui suivit la chute du cabinet de "Sir Chs. Tupper et l'arrivée au pouvoir "de Sir Wilfrid Laurier."

Le "Manitoba" nous répond:

"Non, les catholiques du Manitoba "n'ont point leurs écoles. Bien loin de "les leur avoir données, l'arrangement auquel fait allusion "La Patrie" n'a fait "que rendre plus précaire le triomphe de "nos réclamations. Cet arrangement est "d'un caractère plus pernicieux que l'acte "même de Greenway nous spoliant de nos "privilèges de 1890."

"Nous imiterons notre confrère et nous discuterons peu. Nous nous contenterons de rappeler les faits.

"Le gouvernement fédéral au pouvoir lorsque M. Greenway viola le pacte constitutionnel et priva les catholiques de leur système d'écoles séparées, n'avait pas désavoué l'acte violateur"

"Sir Wilfrid Laurier et ses collègues se trouvèrent en face du fait accompli. Ils n'épargnèrent, nous pouvons en donner l'assurance au "Manitoba", aucun effort pour mettre les catholiques en aussi bonne situation que possible."

"En vertu de l'arrangement, qui est loin d'être parfait, les catholiques ont part aux octrois publics. Ils peuvent ainsi donner à leurs écoles de meilleurs instituteurs, à leur système d'enseignement plus de vigueur et d'expansion".

"Nous espérons que notre confrère n'oublie point que la Cour de Rome, après avoir pesé les difficultés de la situation donna, tout en faisant ses réserves, sa sanction à l'arrangement aujourd'hui en existence et qui, bien qu'incomplet, donne aux catholiques des avantages certains."

"Certes, nous désirons autant que notre confrère, que le temps et la bonne volonté des hommes publics, l'esprit de tolérance qui s'implante de plus en plus dans notre pays, rendent aux catholiques les droits que les protestants possèdent dans la province de Québec."

"Nous sommes certains toutefois que ce n'est ni avec des gros mots, ni au moyen de protestations enflammées, que nous pouvons espérer arriver au succès."

Sur un détail, nous sommes beaucoup de l'avis de la *Patrie*: Ce n'est pas toujours avec des gros mots qu'on arrive au succès. Cependant, il est des choses qu'il faut bien appeler par leurs noms.

Par exemple, M. Greenway nous promettait, avant d'arriver au pouvoir, de ne rien changer aux immunités précieuses dont nous jouissions avant 1890 en matières scolaires. Néanmoins, quelques mois après il violait ces promesses de la plus étonnante façon.

Or, ceci est de la mauvaise foi et il faut bien le dire ainsi.

D'autres ont fait comme lui; ils ne doivent pas s'attendre à ce que nous leur fassions des éloges d'une conduite qui a ruiné nos droits; pour toujours, disent quelques-uns.

Et puis, la *Patrie* conçoit bien nous en sommes persuadés, que l'émotion puisse parfois déborder de nos âmes au souvenir de tout ce qui s'est passé, au spectacle de notre malheureuse situation actuelle, à la pensée de ce que l'avenir peut nous réserver!

Notre confrère admet les défectuosités du présent. Mais il croit devoir nous signaler aussi quelques-uns des avantages qui, d'après son avis, nous sont acquis.

"Les catholiques ont part, dit-il, aux octrois publics. Ils peuvent donner à leurs écoles de meilleurs instituteurs, etc!"

C'est une façon inexacte de parler. La vérité, c'est ceci:

Les catholiques du Manitoba, n'ont droit, comme catholiques, à rien et ils ne partagent dans rien.

Quand ils partagent ce n'est pas en vertu de l'arrangement Laurier-Greenway, mais en vertu de leur soumission à l'ordre établi; quand ils partagent, dirons nous encore, c'est comme citoyens et comme contribuables, non autrement; c'est parceque les écoles fréquentées par leurs enfants sont déclarées des écoles non-confessionnelles, des institutions soumises à la loi contre laquelle nous continuons de protester.

Quand les écoles sont décidément et seulement catholiques, comme dans la cité de Winnipeg, rien, plus rien pour elles

Il y a, en tout ceci, des distinctions qui ne doivent assurément pas échapper à l'auteur de l'article qui nous inspire ces réflexions et nous force à les exprimer.

Pouvons-nous, au moins, donner de meilleurs maîtres à nos écoles, comme on l'affirme, et donner à notre système d'enseignement plus de vigueur et d'expansion?

Ces choses sont en elles-mêmes très désirables. Mais, dans les conditions actuelles, elles ne peuvent se réaliser. Notre action, la préparation des instituteurs, la conduite des classes et l'enseignement sont à tout moment gênés par les difficultés à travers lesquelles il faut passer pour à la fois respecter à peu près la loi sous laquelle fonctionnent ces écoles et pour ne point, d'une autre part, sacrifier entièrement les besoins d'une éducation catholique.

Nous croyons saisir la pensée qui devait hanter l'esprit de notre confrère quand il a tracé ces lignes.

Nos adversaires, pour justifier leur inqualifiable action, ont invoqué la soi-disant infériorité de nos écoles.

C'était une calomnie. Nos écoles pouvaient supporter la comparaison avec leurs rivales des autres croyances.

C'était, dans l'espèce, la répétition des calomnies que l'on entend depuis dix neuf siècles contre l'Eglise catholique et ses institutions.

Nos écoles ont été critiquées, non pas parcequ'elles étaient inférieures, mais parcequ'elles étaient catholiques.

C'est bien dommage que tous nos co-religionnaires n'aient pas mieux compris l'esprit de cette campagne.

Les circonstances par lesquelles nous avons dû passer depuis 15 ans nous ont amenés à faire quelques études spéciales de ces questions chaque fois que nous avons dû établir des comparaisons; nous sommes arrivés au consolant résultat que nos institutions n'avaient, en bloc, rien à envier à celles qui suivent une autre voie.

Les institutions catholiques sont bien loin d'être inférieures aux autres en matières techniques. Elles leurs sont supérieures de toutes les sublimités vers lesquelles elles lancent la pensée de l'enfance et de ses maîtres, des familles et de la société toute entière

Soyons donc des hommes et sachons reconnaître et proclamer cette vérité au lieu de nous laisser entraîner à la remorque des sectaires qui combattent en nous non point la façon d'être de nos écoles mais la façon d'être de nos âmes et de notre formation catholiques, les enseignements mêmes du Christ!

La *Patrie* prétend narrer les faits de la question scolaire. Mais en vérité cet exposé est trop succinct.

De la date où la loi de 1890 pouvait être désavouée, c'est-à-dire, en 1891, notre confrère passe de suite à 1896 et constate qu'alors "Sir Wilfrid Laurier et ses collègues, se trouvèrent en face d'un fait accompli".

Mais entre ces deux dates il s'est passé bien des choses, dont il faudrait faire mention. Bornons-nous à rappeler qu'en 1895, il y eut l'opinion du Conseil Privé de Sa Majesté et l'arrêté ministériel du Gouverneur Général en Conseil qui proclamèrent et précisèrent nos droits; qu'au commencement de 1896, un projet de loi réparatrice fut votée en seconde considération par la Chambre des Communes et que ce projet de loi dût mourir là non point parcequ'il manquait une majorité pour l'appuyer, mais parceque l'opposition, à la tête de laquelle était Sir Wilfrid Laurier, fit une telle obstruction que le parlement prit fin avant que *Bill* ne pût subir la phase du Comité Général.

Si donc, Sir Wilfrid Laurier et ses collègues se trouvèrent, au lendemain de leur victoire, en face d'un fait accompli, dans les conditions que laisse deviner notre confrère, c'est bien leur faute.

La *Patrie* voudrait-elle faire entendre que la loi de 1890, n'ayant pas été désavouée en 1891, et Sir Wilfrid Laurier et ses collègues, ne pouvant plus exercer en 1896 le désaveu, sont à cet égard, sans responsabilité? Alors, nous nous permettrons de rappeler à notre confrère l'acte de M. Blake, le chef de l'opposition, qu'appuya M. Laurier, par lequel le parlement du Canada se commit à la politique de la référence aux tribunaux.

Ceci se passait avant même que la requête des catholiques se plaignant de la loi ne fût expédiée à Ottawa. Et après, quand vint le temps du désaveu, l'exécutif se trouva en face d'une décision du parlement à laquelle M. Laurier et ses collègues de l'opposition avait contribué. Si donc, ces messiers se sont trouvés en face d'un fait accompli, ils en ont leur ample part de responsabilité.

Que Sir Wilfrid Laurier et ses collègues aient fait leurs efforts pour *mettre les catholiques en aussi bonne situation que possible*, nous voulons bien, pour l'instant, n'y pas regarder de trop près. Mais en même temps, il nous faut constater que beaucoup plus d'efforts encore ont été faits pour nous amener à la soumission et nous faire taire. On est même aller dans ce but, jusqu'à Rome. Et à ce propos, nous sommes obligés de prendre le contre pied d'une affirmation grave de la *Patrie*. Elle dit que la Cour de Rome a donné sa sanction à l'arrangement aujourd'hui existant.

L'arrangement aujourd'hui existant, se résume dans l'arrangement Laurier-Greenway, par lequel le premier ministre a prétendu remplir ses promesses à l'électorat de Québec.

Or, l'Encyclique *Affari vos*, c'est-à-dire, pour nous servir du langage de notre confrère, la Cour de Rome, a formellement condamné cet arrangement, et personne ne le sait mieux que M. Laurier.

Que notre confrère veuille bien croire que nous ne sommes point absolument sans renseignements à cet égard.

Voilà le supplément que nous voulions ajouter à la narration des faits telle que tracée par notre confrère.

L'on nous demandera peut-être pourquoi nous revenons avec tant d'insistance sur ces divers aspects d'une question que beaucoup d'esprits voudraient voir disparaître de la scène publique.

Nous pouvons assurer nos lecteurs que ce n'est point dans un but de provocation. Nous ne pouvons toutefois laisser passer des assertions qui ne sont point conformes aux faits, ou des récits qui sont tellement incomplets qu'il s'en dégage des impressions fausses. Ne serait-ce que pour l'histoire nous sommes obligés de parler. Qu'on soit plus exact ou plus prudent, et nous serons nous-mêmes très sobres d'écritures à ce sujet

A Quebec

La crise politique dure encore. On ne sait guère ce qui va sortir de cette boîte de Pandore.

D'aucuns prétendent que M. Parent va demander au gouverneur la dissolution de la Législature; les autres, plus nombreux peut-être, croient à la retraite du premier-ministre.

Une dizaine de jours seulement nous séparent de la session de la Législature. Le premier devoir de cette Législature fraîchement issue du suffrage populaire, sera de se choisir un Orateur. La coutume constitutionnelle veut que ce soit le chef du gouvernement qui nomme l'Orateur et fasse ensuite ratifier son choix par la Chambre.

M. Parent soumettra donc un titulaire à la Chambre. C'est là que MM. Gouin et Turgeon, les démissionnaires, attendent leur homme! Ces ministres mutins espèrent faire échec au gouvernement.

Si M. Parent est battu, ce sera son droit de demander l'opinion de l'électorat. Car, en fin de compte, toute la députation libérale qui se révolte aujourd'hui a été élue, il y a trois mois, sur le nom de M. Parent. Le premier-ministre actuel peut prétendre avec raison qu'il a pour lui la province de Québec. Et ce, jusqu'à preuve du contraire.

Il ne paraît pas y avoir de sérieuses divergences d'opinions politiques entre tous ces amis en train de se donner des coups de couteau. L'entrée de M. McNet dans le cabinet est la cause de tout le désordre.

Advenant une consultation populaire, la situation va devenir toute palpitante d'intérêt. M. Parent aura ses candidats partout. Les ministres démissionnaires auront leurs candidats partout. L'opposition conservatrice, dont la récente abstention a visiblement été habile, aura ses candidats partout.

Que surgira-t-il de ce jeu de cartes compliqué? Ceux qui ont une confiance illimitée dans la force du parti libéral peuvent se rémémorer la chute du puissant Mercier; de ce Mercier qui avait derrière lui une majorité imposante et qui cependant a mordu la poussière.

Il ne serait pas étonnant que l'électorat de Québec, effrayé des querelles toutes personnelles qui fractionnent en ce moment le parti libéral, accordât des marques de faveur au parti conservateur.

Plusieurs journaux libéraux sont inquiets; leur assurance étudiée trahit de la crainte; leurs conseils ressemblent à des remontrances.

Pour nous, qui voyons tout cela de loin, mais qui n'avons pas plus confiance dans les libéraux de là-bas que dans les libéraux d'ici, nous souhaitons que la crise actuelle de Québec soit le prélude d'une culbute pour tout ce qui vit et respire de libéraux dans la vieille province.

Dans le Monde Religieux

C'est véritablement un grand sermon que celui que M. l'abbé Béliveau nous a prêché dimanche. Nous aurions voulu que le prédicateur fût entendu, loin, bien loin, au-delà des murs de notre chapelle-cathédrale.

Ce sermon était une revue des diverses persécutions qui ont assailli l'Eglise à travers les siècles. L'orateur a fait un rapide, quoique saisissant tableau, de la carrière publique de Jésus et des opprobres dont l'accabla toute la Judée; puis vint drame du Crucifiement, qui nous sauva tous de la mort.

Quand le Sauveur fut remonté au Ciel, ses apôtres, fidèles à leur mission, se mirent à évangéliser. On leur déclara la guerre. Cette guerre, qui eut pour premier théâtre la Judée, se généralisa bientôt. Dans chaque pays où les apôtres portèrent la vérité il y eut lutte, il y eut de la contradiction, il eut des martyrs.

Mais partout l'Eglise triompha; le sang des chrétiens devenait semence: on mourrait le sourire aux lèvres, et ce sourire de prédestinés ravivait le courage des autres chrétiens; il convertissait même les bourreaux. Les ennemis de l'Eglise durent donc changer d'arme. On avait fait la guerre au corps; on essaya de tenter l'âme. Vinrent les faux docteurs les hérésiarques, les fauteurs de troubles au sein même de l'Eglise. L'Eglise resta debout.

En tête des adversaires d'aujourd'hui, il faut placer la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie a été fondée dans le but avoué de combattre l'Eglise, d'arracher les peuples à l'Eglise, d'écraser l'Eglise. Cette Société, qui a des habiletés infernales, s'est surtout ruée sur l'enfance; elle cherche à faire avec les jeunes générations, des impies, des décadents, des athées. Or son arme la plus efficace pour déchristianiser l'enfance, c'est l'école neutre! Cette école neutre fait de terribles ravages.

La France en agonise; ses prisons se remplissent de criminels; des journaux et des hommes à teinte pourtant très anti-cléricale admettent l'influence pernicieuse de l'école neutre sur la marche des événements en France. Le même douloureux spectacle se voit aux Etats-Unis. N'est-ce pas Mgr Ireland lui-même qui jetait tout récemment le cri d'alarme au peuple américain?

Quand l'école neutre est introduite quelque part, il faut qu'on sache bien qui l'y introduit; il faut qu'on sache bien quel est le rôle qu'on entend faire jouer à cette école neutre.

Et connaissant tout cela, on pourra ensuite, en toute sureté, orienter son attitude vis-à-vis tels ou tels hommes.

Au total, il n'y a pas bien des camps sur la terre; il y a la cité du bien et la cité du mal; il y a ceux qui sont pour Dieu et ceux qui sont contre Dieu; il y a ceux qui appuient l'Eglise et ceux qui la combattent. *Qui n'est pas pour moi, est contre moi*, a dit le Seigneur. C'est là un avertissement formidable, un avertissement que tous les catholiques feraient bien de méditer pour la gouverne de leur action, dans les Parlements, dans les conseils de la nation et même dans le simple exercice de leurs prérogatives de citoyens.

***

La santé du vénérable Mgr Ritchot, curé de Saint-Norbert, ne s'améliore pas. Le distingué malade est toujours très éprouvé de la perte de son presbytère, lequel, on s'en souvient, a été détruit récemment par un incendie.

***

Les *Cloches de Saint-Boniface* ont publié, il y a deux semaines, une intéressante revue des constructions religieuses de l'archidiocèse pendant l'année 1904 Jamais peut-être a-t-on bâti dans le Manitoba et l'Ouest autant d'églises, chapelles, collèges, etc. que pendant l'année 1904.

SUIVEZ CE BON CONSEIL

Vous guérirez le rhume le plus opiniâtre en faisant usage du BAUME RHUMAL. Il soulage instantanément et guérit. Dans toutes les pharmacies.

—Les jours allongent beaucoup en ce moment. C'est très agréable. Malgré le froid, on s'imagine un peu que c'est le printemps.

Ville De Saint-Boniface.

SOUMISSIONS POUR EGOUTS

Le soussigné recevra jusqu'à 3 heures P. M., le 24 février courant, des soumissions cachetées pour la construction d'un égoût sur la rue Masson, se continuant sur l'avenue Taché jusqu'à l'avenue Provencher.

Les plans et devis pourront être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de l'ingénieur.

Un dépôt de 5 0/0 du montant total de la soumission devra l'accompagner.

St-Boniface, 14 février 1905

THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

UNE QUESTION A ETUDIER

Le "Free Press" d'Ottawa, organe des libéraux de la capitale, ramène sur le tapis une question qui a été discutée plus d'une fois dans le passé, et qui doit sans doute au malheur des temps de n'avoir pas plus tôt reçu une solution définitive. Nous voulons parler des appointements qu'on propose d'assurer, par un acte du Parlement, au chef de l'Opposition dans la Chambre des Communes.

"Autrefois, dit le "Free Press", on pouvait invoquer diverses raisons pour s'opposer à une innovation de ce genre : les temps n'étaient pas propices ; la prospérité étaient moins grande qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais quelles qu'aient pu être les circonstances dans le passé, on ne peut contester qu'un pays aussi propère que le Canada, avec son immense territoire, ses vastes ressources et les champs multiples ouverts à l'activité de ses habitants, est en état d'affecter un traitement à ces fonctions importantes—un traitement égal à celui d'un ministre ordinaire avec porteteuille.

On reconnaît qu'une opposition dirigée par un chef reconnu est un rouage essentiel dans le fonctionnement de notre système parlementaire. Le chef de l'opposition remplit donc des fonctions efficielles ; il représente cette portion de l'électorat qui n'a pas cru devoir adhérer à la politique du cabinet et qui, pourtant, n'a pas renoncé au droit que possède tout citoyen libre de faire entendre sa voix dans la discussion des affaires publiques.

Si le chef de l'Etat, le représentant de la Couronne, constate que le premier-ministre d'aujourd'hui, ainsi que le parti qui l'avait choi i pour son chef, a perdu la confiance de l'électorat, il appelle le "leader" de l'opposition à former un nouveau ministère ; il ne s'adresse pas aux individus dont se compose le parti adverse, mais au chef qui les représente tous.

Les devoirs du chef de l'opposition sont nombreux et entraînent des exigences de toutes sortes. Celui qui les assume doit y consacrer tout son temps et toutes ses énergies. Il est obligé de servir son pays dans les conditions les plus défavorables, et les déceptions sont généralement la récompense accordée à ses services, à l'élévation naturelle de son caractère, à la délicatesse des procédés qu'il emploie pour se concilier les esprits et au dévouement dont il fait preuve pour les idées qu'il defend. Inutile d'ajouter qu'un chef d'opposition est généralement un esprit d'élite, un homme dont la valeur est reconnue de ses adversaire comme de ses propres partisans.

Ces jours derniers, nous avons eu le spectacle d'un parti, dans toute sa puissance, qui venait de remporter une éclatante victoire électorale dans tont le Canada, laisser élire par acclamation M. Borden, dans Carleton. D'autre part, dans la Province d'Ontario où les conservateurs ont é é victorieux, on tient à assurer à la Legislature les talents, l'expérience et l'éminente personnalité de M. Ross.

Les hommes de valeur ne sont jamais de trop dans les conseils de la nation , mais ils sont trop souvent éloigné de la vie publique par les sacrifices que l'état précaire de leur fortune ne leur permet pas de s'imposer pour servir honnêtement leur pays.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du conseil de Ville lundi prochain.

—M. Lucien Dubuc, avocat d'Edmonton, fils de l'Hon. juge-en-chef Dubuc, de Winnipeg, est parti mardi pour un voyage d'affaires en France.

—M. Albert Préfontaine, M. P. P., est retourné jeudi à Saint-Pierre, après avoir passé une quinzaine a l'Hôpital. Les nombreux amis du député de Carillon le télicitent de son retour à la santé.

—Il est question de faire des terrains de l'Exposition un parc athlétique. Ce serait une bonne idée attendu que ces terrains sont employés actuellement pendant un mois sur douze, au plus.

—M. E. N. Bourgoin, de Saint Boniface désire annoncer au public qu'il a fait l'acquisition d'un magnifique carosse et qu'il sera prêt à prendre les ordres au premier mars prochain pour transporter les voyageurs dans toutes les parties de St Boniface et de Winnipeg à des prix très modérés. S'adresser à sa résidence coin des rues St-Joseph et Lavérandrye.

—Madame C. Simon, de Winnipeg, est partie la semaine dernière pour la Belgique, où l'appelle la maladie de sa mère, Mde Pirson.

—Il y a eu dernièrement dans l'Est de grandes tempêtes neige. Ici, la neige fait peut-être un peu défaut. En beaucoup d'endroits la terre est presqu'entièrement découverte.

—Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que les élèves du collège donneront une séance publique, le 1er mars. On jouera une pièce anglaise. Les billets sont actuellement en vente, 50 et 25 cts.

AVIS

MM. Despatis & Cie informe les citoyens de Saint-Boniface que ceux qui desirent faire connection avec les tuyaux pour eau de l'aqueduc sont pries de leur en donner avis.

DESPATIS & CIE

Province du Manitoba

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Tota de Minots
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE, Acting chief clerk, Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN, Provincial Gouvernement Agent, 617, Main Street, Winnipeg.

Chronique de la Province

STE-ANNE DES CHENES

Le 8 de ce mois, Mgr l'Archevêque, M. le grand vicaire et une vingtaine de prêtres se donnaient rendez-vous chez M. le curé de Ste Anne à l'occasion de sa fête patronale. Tous venaient offrir au vénéré M. Giroux l'hommage de leurs plus sincères félicitations, de leurs vœux les plus ardents, et lui témoigner de l'estime et de la confiance que son âme franche, que son zèle que ses vertus sacerdotales leurs ont toujours inspirés. Une telle démarche de la part de Monseigneur et d'un si grand nombre de prêtres en dit plus en faveur du Rév. M. Giroux que tout ce qu'une plume pourrait tracer.

Nous pouvons avoir assisté à des concours plus nombreux, avoir vu des solennités brillantes préparées à grand son de trompe, mais nous n'avons jamais assisté à une fête qui parlât plus éloquemment le langage du cœur.

Quelle a dû être belle au Ciel, la fête de cet humble curé de campagne, ignorant toute l'étendue de son mérite, faisant le bien dans l'ombre, s'efforçant de couvrir sous le manteau de la plus profonde humilité, des actes du plus pur dévouement, des vertus aussi multipliées que sublimes!

La séance dramatique et musicale offerte au vénéré curé par les élèves du couvent a été simplement charmante. Si tout le monde ne connaissait pas déjà ces anges d'abnégation qu'on appelle les Révérendes Sœurs Grises, leur dévouement et leur zèle pour l'éducation des enfants de notre province, nous essaierions de les montrer ici sous leur vrai jour, mais nous nous taisons, car leurs vertus et leurs succès sont sur les lèvres et dans le cœur de tous.

Musique parfaitement exécutée, chants de circonstance, compliments, expressions de sentiments les plus intimes de la piété filiale, de la reconnaissance envers celui que les élèves appellent à si juste titre "leur Père", bouquets aux fleurs symboliques où nous lisions les vertus du pasteur et les sentiments de ces cœurs d'enfants, rien ne manquait pour faire de cette séance une fête délicieuse, une fête du cœur.

M. le curé de Ste Anne a su trouver dans le trésor de sa belle âme de douces et suaves pensées, qu'il a exprimées avec une vive émotion, pour remercier "ses enfants" et les bonnes Sœurs de la joie causée à son cœur par leur travail et leur affection filiale à son égard.

Mgr l'Archevêque, aussi, a adressé la parole; il a été éloquent. Comme d'habitude, Sa Grandeur a captivé son auditoire. Sa visite a été plus qu'agréable au milieu de la population de Ste-Anne.

Bref, la St Raymond a été superbement célébrée. *Ad multos annos*, Révérend Monsieur le curé! Honneur au couvent de Ste Anne!

Heureuse la paroisse à qui Dieu a donné un pasteur selon son cœur, pour la guider durant de si longues années dans la voie du bien! Heureux le pasteur à qui Dieu a confié un peuple docile et fidèle, qui n'a qu'un cœur et qu'une âme pour aimer son créateur et son représentant sur la terre! L'un et l'autre commencent ici-bas cette vie d'amour et d'union qui sera couronnée dans l'éternité.

UN TEMOIN.

PROGRAMME

Ouverture	Grande Marche	C. D. Blake
	Cantate de Fête	
Duo concertante	Le Prophète	G. Meyerbeer
	Adresse à M. le Curé	
	Présentation de fleurs	
Solo instrumental	At School Mach	R. Streabbog.
Piano	Fairy Echoes	C. D. Blake
Saynète		Bonhomme Hiver
Song		Evening Bells
Scène enfantine		La Reine Bonne Humeur
Duo	Imps' Revels	Thèe, Bonheur
Scène Comique		La Doctoresse tant mieux
Trio	The three little Sisters	Cha. Cyerny
Opérette	Le Moulin des Oiseaux	
Duo	Galop Brillante	M. Lafuente
	Adresse à Monseigneur	
	Présentation de fleurs	
	God save the King.	

ADRESSE

Révérend Monsieur le Curé,

Toutes les élèves s'associent dans l'expression d'une allégresse pure et harmonieuse. Harmonie des voix, harmonies des cœurs, qui vibrent comme autant de harpes et de lyres pour chanter la symphonie des souhaits de fête.

C'est justice avant tout et c'est un devoir aussi suave qu'il est impérieux.

Nous le sentons bien: à nous, vos pensées et votre labeur intellectuel; à nous vos paroles et les lumières de votre enseignement; à nous, vos sentiments faits de condescendance, d'intérêt, de dévouement, de paternelle bienveillance; à nous, vos conseils, votre sollicitude qui nous entoure et sauvegarde nos âmes à l'égal des incessantes prévenances de nos parents bien-aimés. Merci, merci, vénéré et zélé Pasteur des petits enfants!

C'est gratitude et amour aussi bien; et c'est un devoir de charité aussi honorable qu'il est délicieux. Vous le sentez bien sans nul doute: à vous, nos souvenirs et nos sentiments; et si nous l'osions affirmer, nos respirations et les battements du cœur; à vous, notre soumission et notre totale dépendance, dans la souplesse de nos esprits et de nos volontés; à vous, nos plus tendres affections mêlées aux filiales délicatesses du foyer; à vous, nos vœux de santé, de sainteté, de félicité perperpétuelle jusqu'au seuil des horizons célestes; à vous, nos prières et nos promesses renouvelées d'estime et de reconnaissance, nos souhaits d'achèvement de la maison de Dieu, qui chantera votre nom et redira vos dévouements à notre âge mûr et notre vieillesse.

Que Jésus, Marie, St Raymond accueillent nos sentiments et nos invocations: leur bénédiction fécondera le sol de notre âme et fera germer les cœurs en floraison de vertus chrétiennes!

Pasteur et petit troupeau resteront unis dans les liens d'or de la justice et de la charité, en attendant la fête sans lendemain des jours éternels.

ST-JEAN-BAPTISTE

Nous regrettons d'avoir à noter la mort de Melle Corine Gauthier, fille de M Louis Gauthier, décédée ici, le 8 février, à l'âge de 21 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 10, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nos condoléances bien sincère à la famille.

Ville de Saint-Boniface

EGOUTS

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale à être payée par taxe spéciale, l'ouvrage suivant, savoir:

Un canal d'égoût souterrain commençant à l'extrémite est de la rue Desautels, et courant sur cette rue dans une direction ouest jusqu'à la rue des Meurons; ensuite sur la rue des Meurons jusqu'à l'avenue de la Cathédrale; ensuite sur l'avenue de la Cathédrale jusqu'à la rue St-Jean-Baptiste, ensuite sur la rue St-Jean-Baptiste, vers le nord, jusqu'à l'avenue Provencher.

Coût approximatif, $7,010 00.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux rues ci-dessus mentionnées, de chaque côte, une somme de $2 00 par pied de front pour la construction de l'egoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniforme sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faites les dits travaux pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus

St. Boniface, 15 février 1905.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Tresorier